

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 266

présenté par

M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'adéquation des moyens de la douane, de la police judiciaire et de l'office anti-stupéfiants au regard du développement de l'acheminement de stupéfiants, et notamment de cocaïne, dans les principaux ports français. Ce rapport émet également des recommandations pour une meilleure articulation entre les différents services concernés et pour une stratégie nationale de lutte contre les groupes importants de trafiquants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vient en soutien de l'amendement de Mme Abomangoli, il demande un rapport évaluant l'adéquation des moyens de la douane, de la police judiciaire et de l'office anti-stupéfiants au regard du développement d'acheminement de stupéfiant, et notamment de cocaïne, dans les plus grands ports français

Dans un rapport de 2023, Europol s'inquiétait d'un développement au sein des différents ports européens de groupes de trafiquants de plus en plus organisés. En 2021, seulement 2 % des 98 millions de conteneurs transitant par les ports européens ont fait l'objet d'une inspection.

Si ce chiffre atteint 10 % pour les conteneurs en provenance d'Amérique du Sud, zone de production principale de cocaïne, les ports européens sont devenus les principaux lieux d'acheminement de cocaïne vers le continent européen. Les capacités de corruption, de fraude et de menace des principaux trafiquants se développent avec une multitude de stratégies pour éviter les contrôles des douanes.

Ces mécanismes mondiaux du trafic de la cocaïne, et l'utilisation des failles dans les ports, est documenté dans le livre de Roberto Saviano, « Extra pure: Voyage dans l'économie de la cocaïne » & son travail d'enquête et de réflexion sur le crime organisé à l'échelle mondiale, notamment via nos ports.

Cet amendement vise à renforcer la connaissance des parlementaires en vue de l'élaboration d'une véritable stratégie nationale de démantèlement des réseaux, seule véritable mesure de lutte contre les trafics.